

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Servion
présidée par Mme Christine Mueller

LE CONSEIL COMMUNAL DE SERVION

- vu le préavis municipal n° 01-2024 du 19 février 2024
- entendu le rapport de la commission permanente des travaux sur le réseau routier
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 18 mars 2024, décide :

- **d'entreprendre le réaménagement du carrefour entre le chemin de la Scierie et la route de Les Cullayes,**
- **de prolonger le trottoir le long du chemin de la Scierie jusqu'au carrefour et d'y aménager un îlot d'aide à la traversée,**
- **de construire un trottoir sur le long de la route de Les Cullayes, depuis la route cantonale 636-B-P jusqu'au chemin du Zoo,**
- **de mettre en place un nouvel éclairage public au niveau du carrefour,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 530 000,**
- **d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées.**

Au vote, cette décision a été acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2024.

La présidente :



Christine Mueller



La secrétaire :



Philippa King Rojo

Conformément aux dispositions des articles 107 et suivants de la LEDP du 16 mai 1989, la présente décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 109.

